



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 10 février 2025**

Date de Convocation
04/02/2025

Date d'affichage :
04/02/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 9
- présents : 6
- votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

Étaient présents : MIMOUNI Jean-Luc, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, DAMO Danielle, DELAVault Benjamin, DE SOUSA Pamela, HAAG Yannick.

Étaient excusés : BATIOU Aline, SEUBE Sylvie, SIMONATO Cédric

En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DAMO Danielle a été nommée secrétaire de séance.

DCM 2025-02-05

LOCATION D'UN BROUYEUR À BRANCHES

M. le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'entretien de la végétation sur la commune, il a demandé des devis pour la location d'un broyeur à branches. Les tarifs journaliers varient entre 230 € et 290 €.

Jacques Cauffepé-Pourcet, premier adjoint, dispose d'un broyeur à branches et propose de le mettre à la disposition de la mairie au moyen d'un contrat de location de matériel. Il propose un tarif de 130€ / jour comprenant le broyeur à branches et le carburant.

Le Conseil Municipal, Jacques Cauffepé-Pourcet s'étant retiré lors du vote, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de louer le broyeur à branches à Jacques Cauffepé-Pourcet moyennant la somme de 130€ par jour au moyen d'un contrat de location.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location de matériel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc MIMOUNI